

Groenland : la menace des droits de douane américains n'est pas crédible

Synthèse

Donald Trump a décidé de nouveaux droits de douane de 10 % sur huit pays européens, dont la France, en représailles à leur volonté de ne pas lui vendre le Groenland¹. Il est impensable que les Européens cèdent à un pareil chantage, d'autant plus que cette décision est, en réalité, bien peu menaçante : les droits de douane déjà décidés de 15 % ont eu un effet très modéré sur les exportations européennes vers les États-Unis.

1. La menace de Donald Trump est absurde

D'un point de vue plus économique, l'annonce de droits de douane envers des pays européens (dont la France) qui s'opposent à la cession du Groenland est absurde à plusieurs titres.

Premièrement, cette décision est illégale du point de vue du droit américain. Le président des États-Unis a la possibilité d'utiliser les droits de douane en cas de menace pesant sur la sécurité nationale mais, en l'occurrence, c'est lui l'agresseur. La Cour Suprême pourrait déclarer illégaux les droits de douane imposés par Donald Trump en 2025² et les nouveaux droits de douane envers l'Europe sont encore moins défendables juridiquement.

Deuxièmement, Donald Trump avait prétendu conclure une « négociation » avec l'Union européenne qui avait abouti à instaurer des droits de douane de 15 %. En décidant de nouvelles taxes il montre qu'il ne tient pas sa parole, et donc affaiblit sa position dans des négociations futures.

Enfin, ces droits de douane sont nuisibles à sa propre économie tout autant qu'à celle des pays visés, à trop utiliser ce levier il ne fait qu'augmenter les coûts supportés par son pays.

2. Les exportations européennes ont bien résisté aux droits de douane

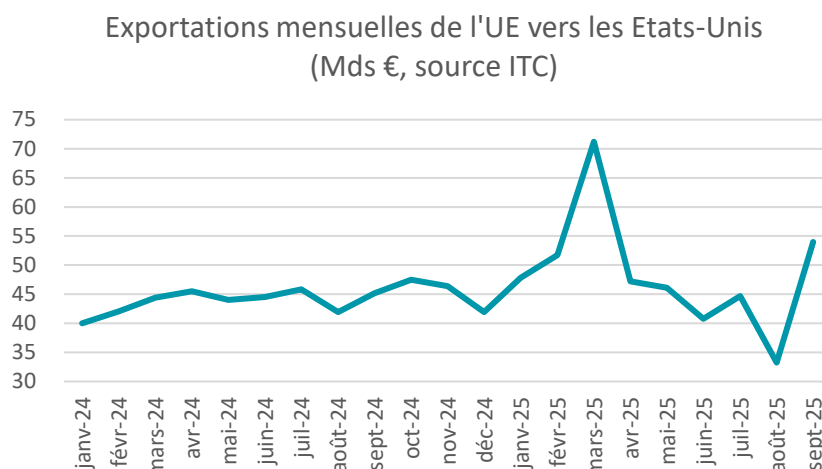
Entre les 9 premiers mois de 2024 et les 9 premiers mois de 2025, les exportations de l'Union européenne vers les États-Unis ont bondi de 11 % (la France fait figure d'exception détaillée ensuite)³. Cette hausse n'est probablement pas durable puisqu'elle s'explique largement par l'explosion des exportations en mars 2025, en anticipation des droits de douane prévus pour avril (la stratégie de Donald Trump qui avait consisté à annoncer ces droits de douane plusieurs mois à l'avance était clairement contre-productive).

¹ https://www.franceinfo.fr/monde/groenland/donald-trump-veut-imposer-de-nouveaux-droits-de-douane-a-plusieurs-pays-europeens-dont-la-france-des-le-1er-fevrier-et-jusqu-a-la-vente-totale-du-groenland_7747957.html

² <https://www.bloomberg.com/news/articles/2026-01-14/trump-s-supreme-court-tariffs-test-what-are-his-options-if-iecpa-levies-illegal>

³ Source ITC, les données agrégées pour l'UE s'arrêtent en septembre 2025

Néanmoins, la menace de 10 % de droits de douane supplémentaires n'a pas de quoi inquiéter sensiblement les Européens, puisque leurs exportations résistent pour l'instant aux droits de douane de 15 % appliqués en 2025. À plus forte raison que, en l'occurrence, il en va de leur intégrité territoriale.



3. Les exportations françaises ont modérément souffert des droits de douane

Les exportations françaises vers les États-Unis ont baissé de -2 % entre les 11 premiers mois de 2025 et les 11 premiers mois de 2024⁴. Les cosmétiques (-15 %), les boissons (-16 %) et dans une moindre mesure la maroquinerie (-1 %) ont été particulièrement impactés par les droits de douane. À l'inverse, les exportations d'aéronautique (exemptés de droits de douane) ont progressé de 35 % sur la même période, les exportations de produits chimiques de 33 % et les exportations de machines de 8 %.

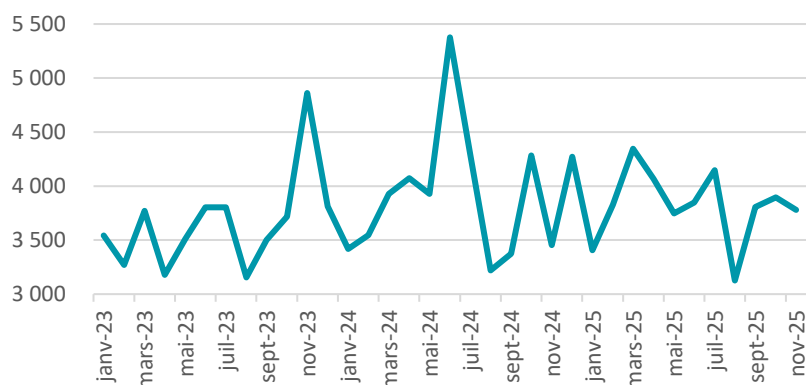
La guerre commerciale déclenchée par Donald Trump, avec 15 % de droits de douane sur les produits européens, a fait baisser les exportations françaises vers les États-Unis d'environ 1 milliard d'euros en 2025⁵. Si l'on considère que les exportations françaises vers les États-Unis croissaient auparavant d'environ 3 milliards d'euros par an, la guerre commerciale a coûté à la France 4 milliards d'euros d'exportations. En comparant ce chiffre avec les exportations industrielles françaises totales (un peu moins de 580 milliards d'euros en 2024⁶) et avec le PIB français (près de 3 000 milliards d'euros), on comprend que la menace de 10 % de droits de douane supplémentaires n'est pas crédible au vu de l'enjeu.

⁴ Source ITC

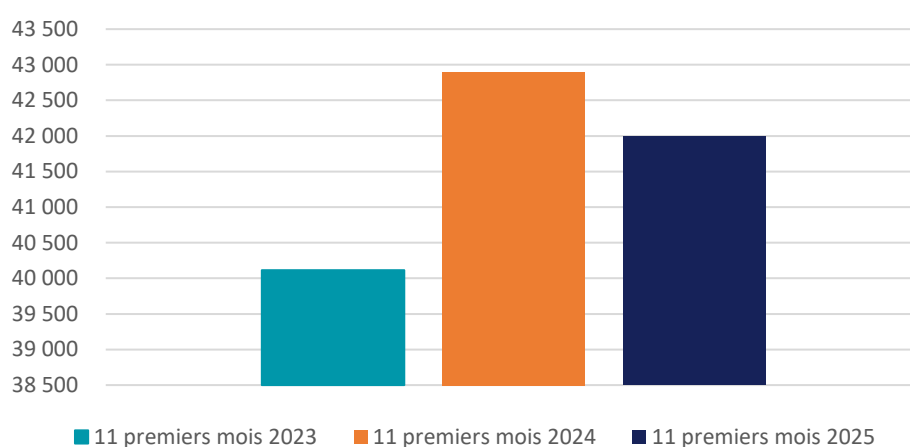
⁵ Source ITC, les chiffres de décembre ne sont pas encore connus

⁶ ITC

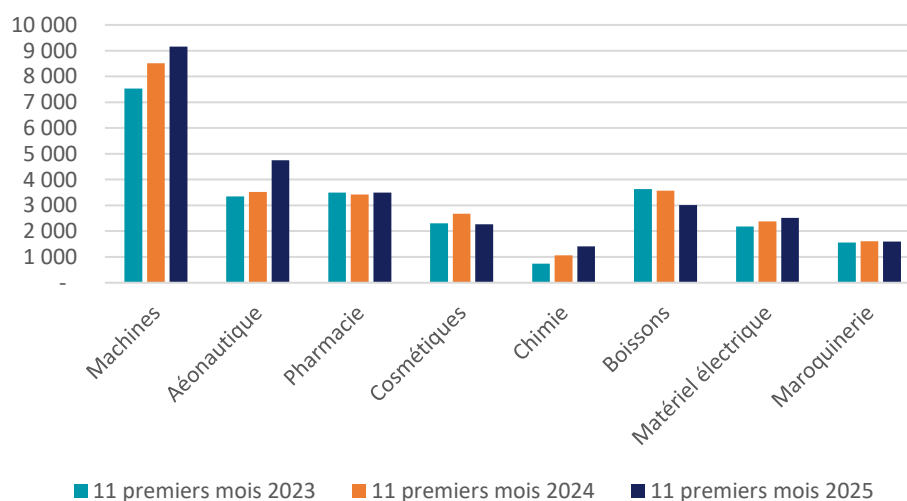
Exportations mensuelles de la France vers les Etats-Unis (m€, source ITC)



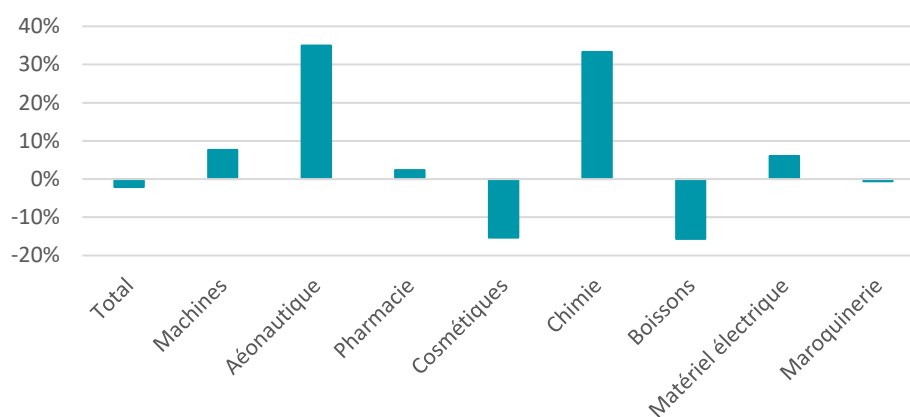
Exportations françaises totales vers les Etats-Unis (m€, source ITC)



Exportations françaises, pour les principaux secteurs, vers les Etats-Unis (m€, source ITC)



Variation des exportations françaises vers les Etats-Unis entre
les 11 premiers mois de 2024 et les 11 premiers mois de 2025
(source ITC)



18 janvier 2026

Sylvain Bersinger, économiste et
fondateur du cabinet Bersingéco

contact@bersingeco.fr

